

Compte-rendu d'inspection Pointe d'Armor

LANNION – 8 novembre 2016

Visite d'inspection Pointe d'Armor

Inspection réalisée à la demande de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat (courrier du 13 septembre 2016) suite aux premières extractions dans la nuit du mardi 6 à mercredi 7 septembre 2016 et dans la nuit suivante.

Visite d'inspection Pointe d'Armor

L'inspection s'est déroulée le 23 septembre 2016

EQUIPE D'INSPECTION :

Paul BOUILLET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la chef de division risques chroniques, Service de Prévention des Pollutions et des Risques, DREAL

et en tant qu'expert Luc DREVES, directeur-adjoint de l'IFREMER-Bretagne, Coordinateur national Expertise Code minier.

Visite d'inspection Pointe d'Armor

- **Période d'exploitation** : les 2 premières extractions les 7 et 8 septembre ont été effectuées au cours de la période où l'exploitation est autorisée (interdiction de mai à août inclus)
- **Conformité du navire** : le gisement a été exploité à l'aide du cargo-sablier le « Côtes de Bretagne » dont le permis de navigation a été renouvelé jusqu'au 9 mai 2017.
- **Information des autorités maritimes** : l'exploitant a assuré l'information des autorités maritimes 48 heures avant l'appareillage du navire pour ses sorties du 6 ou 8 septembre.

Visite d'inspection Pointe d'Armor

- **Exploitation de nuit** : les opérations de dragage étant explicitement autorisées « de jour comme de nuit », les 2 extractions qui ont été réalisées par la CAN avant le lever du soleil le 7 septembre et au petit jour le lendemain sont réglementairement conformes.
- **Périmètre des extractions** : la zone prospectée par le navire dont la position est mémorisée en continu, était bien incluse au sein du secteur d'exploitation limité pour la première période annuelle, l'extraction étant arrêtée à au moins 30 mètres de tout bord du périmètre.

Visite d'inspection Pointe d'Armor

Le maintien d'une épaisseur de 3 mètres de sédiments au-dessus du socle rocheux

- Le maintien d'une épaisseur de 3 mètres de sédiments au-dessus du socle rocheux serait calculée à partir des cartes d'épaisseur du gisement du CNEXO (intégré depuis à l'Ifremer) et en comparant aux résultats de la bathymétrie La profondeur d'extraction n'est pas enregistrée, mais calculée manuellement en faisant un calcul entre la longueur du câble de l'élinde et la hauteur d'eau transmise par l'indicateur de marée Maxsea.

La méthode permettant à l'exploitant de s'assurer du maintien d'une épaisseur de 3 mètres de sédiments au-dessus du socle rocheux sera fournie et devra être validée par l'Ifremer.

Visite d'inspection Pointe d'Armor

La turbidité

- Aucune mesure de la turbidité n'a été faite lors de ces deux extractions afin de vérifier la validité du modèle détaillé dans l'étude d'impact, ce qui n'est pas pour autant contraire aux prescriptions de l'arrête puisque ces mesures doivent être effectuées à trois reprises au cours d'une année et les résultats communiqués à la DREAL dans le cadre du bilan annuel.
- les opérations d'extraction se sont déroulées, la première fois, dans les deux heures suivant la basse mer et, la seconde fois, entre une et trois heures après la basse mer. Dans le premier cas et à un degré moindre dans le second, ces conditions d'exploitation ont permis d'opérer par courant orienté Sud/Sud-ouest. Ainsi, l'extraction se faisant dans l'axe du courant, l'exploitant a respecté la prescription qui indique qu'il doit s'efforcer d'organiser son activité en tenant compte de l'orientation des courants afin de limiter au maximum le transport des particules fines en direction des zones Natura 2000 et notamment de la plus proche au Nord-Est du périmètre

MERCI DE
VOTRE ATTENTION

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir